

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} Maire-adjointe.

Présents :

MM. TALMONT Marie-Christine, 1^{ère} Adjointe au Maire, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, LE NET Karine, LE FICHER Yoann, LE TOHIC Morgane.

Absents excusés :

MM. ROSELIER Pascal, TALMONT David (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), PUISSANT Séverine (Pouvoir à Mme PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme JOUANNIC Anne), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE TOHIC Morgane), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. CANTE Ghislain), CAMPS Tristan.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Votants : 25

BILAN FINANCIER DE LA GARDERIE ET VOTE DES TARIFS

(Délibération 2022_26_08_07)

En cette rentrée scolaire, un bilan financier du service de garderie périscolaire est présenté pour permettre de procéder à la fixation des tarifs de ce service à compter de la rentrée en septembre 2022. Un déficit de 16 131.96 euros est observé.

	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023
Garderie pour un enfant inscrit - 06h45 - 08h30	1,50 €	1.50
Garderie pour un enfant inscrit - 08h00 - 08h30	1,00 €	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit - 06h45 - 08h30	2,20 €	2.20
Garderie pour un enfant inscrit - 16h30 - 17h15	1,00 €	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit - 16h30 - 17h15	1,50 €	1.50

Garderie pour un enfant inscrit - 17h15 - 18h00	1,00	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit - 17h15 - 18h00	1,50	1.50
Garderie pour un enfant inscrit - 18h00 - 19h00	1,00 €	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit - 18h00 - 19h00	1,50 €	1.50
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,00 €	5.00

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
 Reçu en préfecture le 12/09/2022
 Affiché le
 ID : 056-215601402-20220826-2608202207-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE le bilan et APPROUVE le maintien des tarifs.

*Fait et délibéré à Moréac,
 Le 9 septembre 2022*

Le Maire

